



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 4 septembre 2024**

**Rapport-préavis No. 57/2024 - Réponse au postulat Claude Perret et
consorts « Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil
communal »**

Le Conseil communal a décidé par 40 oui, 0 non et 3 abstentions

de prendre acte du rapport-préavis No. 57/2024 en réponse au postulat
Claude Perret et consorts « Pour la mise en œuvre du vote électronique
au Conseil communal ».

Prangins, le 6 septembre 2024

Extrait conforme, le certifie

Yvan Buccioli

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 6 au 16 septembre 2024

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »